

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

23 novembre 2023

L'An deux mille vingt trois, le 08 décembre,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers
s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 15h45,
suivant convocation légale du 23 novembre 2023.

Nombre de délégués présents ou représentés : 7

Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

Absents excusés : Monsieur Pierre MAUDET (GE), Madame Nuria GORRITE (VD),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 27/23 – Approbation de la convention de partenariat et de financement pour la gestion du Modèle Multimodal Transfrontalier (MMT) avec le CD74

Monsieur le Président rappelle que le modèle multimodal transfrontalier (MMT) est un outil commun de modélisation des déplacements permettant de partager une meilleure connaissance de ces derniers, d'aider à la planification des infrastructures de transports collectifs ou routières, et de tester les scénarios d'urbanisation sur l'ensemble de l'agglomération du « Grand Genève ».

Le MMT a été élaboré et financé conjointement par des acteurs français et suisses (État français – ministère de la transition écologique et solidaire, ex-SMETD, ex-Région Rhône-Alpes, Cantons de Genève et de Vaud). Il est utilisé dans de nombreuses études partenariales et permet d'analyser l'impact de projets à forts enjeux tels que le désenclavement du Chablais ou le RER LEX.

Conformément à ses Statuts et aux autres missions qui lui sont confiées, le GLCT participe au règlement de questions transversales liées au développement de la mobilité transfrontalière. C'est pourquoi la gestion administrative et juridique du MMT a été confiée par ces acteurs au Groupeement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) des transports publics transfrontaliers. Cette mission permet une gestion centralisée de l'outil et donc une cohérence et une unicité du modèle.

La présente délibération a pour objet l'approbation du renouvellement de la contribution du Département de la Haute-Savoie au titre de sa participation engagée dans la gestion et l'amélioration continue du modèle multimodal transfrontalier sur la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2026.

A ce jour, depuis l'intégration du Pôle Métropolitain du Genevois Français au partenariat MMT, la répartition des voix et des parts de financement entre partenaires et membres du Comité Technique est la suivante :

Canton de Genève – 10 voix
Canton de Vaud – 2 voix
DDT 74 – 3 voix
Région Auvergne-Rhône-Alpes – 3 voix
Département de la Haute-Savoie – 3 voix
Pôle Métropolitain du Genevois Français - 3 voix

Il convient, afin de formaliser les engagements de chaque partie, d'établir une convention partenariale définissant le montant et les modalités de versement de la contribution versée par le Département de la Haute-Savoie au GLCT des Transports Publics Transfrontaliers pour la gestion du modèle multimodal transfrontalier sur la période 2022-2026.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le Département de la Haute-Savoie, ci-jointe annexée,

AUTORISE Monsieur Le Président, à signer la convention de partenariat et de financement pour la gestion du Modèle Multimodal Transfrontalier ci annexée, à intervenir avec le Département de la Haute-Savoie.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 8 décembre 2023

Le Président
Patrice DUNAND

